

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

N° D004_2025 Centre de loisirs- Convention de mise à disposition de locaux

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 janvier 2025.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PINGET Denis, pouvoir à Franck MARTIGNIERE
PODEVIN Christian pouvoir à Bruno GILLET
VIOLLAZ Emilie pouvoir à Florine WIART

Votants (19)

Madame GRIVEL, élue représentante du centre de loisirs, rappelle que la commune met à disposition des locaux de l'école au centre Léo LAGRANGE pour l'accueil du centre de loisirs et qu'il a pris fin le 31 décembre 2024. Il convient donc de renouveler la mise à disposition jusqu'au 30 juin 2025, date de fin de la convention communes du plateau de Gavot / centre de loisirs.

Madame GRIVEL informe que des réajustements ont été fait suite à une entrevue avec la directrice du centre de loisirs : modifications des horaires, ajout d'un paragraphe sur la mise à disposition des clés et règle concernant les jeux de la garderie et de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prolonger la convention de mise à disposition des locaux et du matériel à Léo LAGRANGE jusqu'au 30 juin 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250116-D004_2025-DE